

## QUALITÉ &amp; RÉGLEMENTATION

# Passeport de prévention

*Aussi écrit : Passeport de prévention - passeport prévention - passeport de prévention SST - passeport de prévention santé sécurité au travail*

## DÉFINITION

Service public numérique qui recense, pour chaque travailleur, les formations, habilitations et certifications relatives à la santé et à la sécurité au travail (SST) qu'il a suivies. Il trace et atteste les acquis en prévention des risques professionnels, mais ne finance aucune formation. Les organismes de formation et les employeurs ont l'obligation d'y déclarer les formations SST qu'ils dispensent.

Le passeport de prévention est un service public numérique qui règle une question banale et pourtant mal traitée : qu'est-ce que cette personne sait faire en matière de sécurité, et qui peut l'attester ? Il rassemble, pour chaque travailleur, la trace des formations, des habilitations et des certifications relatives à la santé et à la sécurité au travail. Ces attestations dormaient jusqu'ici dans des classeurs et des fichiers RH dispersés. Elles sont désormais centralisées dans un espace rattaché à l'écosystème Mon Compte Formation.

## Ce qu'il fait, ce qu'il ne fait pas

### Recenser les formations, habilitations et certifications santé-sécurité au travail d'un travailleur

- Ce qu'il ne fait pas : Financer une formation, quelle qu'elle soit

### Attester des acquis en prévention des risques professionnels

- Ce qu'il ne fait pas : Remplacer le compte personnel de formation

### Centraliser des preuves jusque-là dispersées dans les classeurs et les fichiers RH

- Ce qu'il ne fait pas : Laisser ces preuves prisonnières d'une seule entreprise

### Obliger les organismes de formation et les employeurs à déclarer les formations santé-sécurité dispensées

- Ce qu'il ne fait pas : Laisser cette déclaration au bon vouloir de chacun

## Ce qu'on y trouve concrètement

Le périmètre est celui de la santé et de la sécurité au travail, et rien d'autre. Gestes et postures. Sauveteur secouriste du travail. Habilitations électriques. Conduite d'engins. Prévention incendie. Risque chimique. Des intitulés très différents qui disent tous la même chose : cette personne sait travailler en sécurité sur ce type de poste.

Le passeport n'enseigne rien et ne délivre rien. Il enregistre. Le portail officiel du ministère du Travail présente le dispositif, et un espace public existe également sur le sous-domaine officiel de Mon Compte Formation.

## Ce que ça change pour un adulte en reconversion

L'enjeu est concret. Beaucoup de métiers accessibles sans diplôme long, en logistique, dans le bâtiment, l'industrie, la propreté ou l'aide à la personne, imposent des formations à la sécurité avant même la prise de poste. Tant que ces acquis restent dans un dossier d'entreprise, on repart de zéro à chaque embauche.

Tracés et réutilisables d'un employeur à l'autre, ils rendent visible une part de l'employabilité que le CV oublie presque toujours. C'est une pièce modeste du dossier. Mais elle se vérifie, et dans une candidature où le parcours passé ne parle pas encore du métier visé, une preuve vérifiable pèse plus lourd qu'une intention.

## Une obligation pour ceux qui forment

Pour un organisme de formation ou un formateur, le passeport n'est pas une option. Le décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 a fixé les modalités de mise en oeuvre du dispositif. Le décret n° 2025-748 du 1er août 2025 a précisé les modalités de déclaration des formations santé-sécurité par les organismes de formation et par les employeurs.

Dispenser une formation à la sécurité implique donc de la déclarer, dans les règles, sur le portail dédié. Pour qui prépare une installation comme formateur ou la création d'un organisme, c'est une contrainte à intégrer dès le départ, pas une formalité à découvrir après le premier stagiaire.

## Deux situations concrètes

### Un homme de 45 ans qui bascule vers la logistique

Quinze ans en restauration, un dos qui ne suit plus, un projet d'entrepôt. Avant la prise de poste, l'employeur exige des formations à la sécurité : conduite d'engins, gestes et postures. Il les passe. Quelques mois plus tard, il change d'entreprise. Sans trace centralisée, il recommence des démarches pour prouver ce qu'il sait déjà faire. Avec des acquis tracés, la conversation à l'embauche change de nature : on parle de ce qui manque, plus de ce qui existe déjà.

### Une femme de 39 ans qui devient formatrice

Elle a passé quinze ans en industrie, elle prépare un titre de formateur professionnel d'adultes et compte former à la sécurité au poste de travail. Sa compétence métier n'est pas en cause. Ce qu'elle découvre tard, c'est que dispenser ces formations implique de les déclarer. Anticipée, la déclaration est une ligne de plus dans l'organisation des sessions. Découverte après coup, elle devient un rattrapage administratif sur un historique déjà constitué.

## Les erreurs fréquentes

- Le confondre avec le compte personnel de formation. Le passeport atteste, il ne finance rien. Y chercher un budget de formation, c'est perdre des semaines sur le mauvais outil.
- Croire la déclaration facultative quand on forme. Deux décrets encadrent le dispositif et la déclaration des formations santé-sécurité. Un organisme qui l'ignore accumule un retard qu'il devra combler.
- Laisser ses attestations dans le classeur de l'employeur. La preuve doit suivre la personne. Sinon, chaque changement d'entreprise efface une partie de ce qui a été acquis.
- Oublier ces acquis dans une candidature. Sur les postes de terrain, ils conditionnent parfois l'entrée en fonction. Les taire, c'est se présenter plus démuné qu'on ne l'est réellement.
- Attendre le poste pour se demander ce qu'il exige. Les formations à la sécurité se préparent avant la prise de fonction, pas après la promesse d'embauche.

## Pour votre reconversion

- Construire une reconversion professionnelle
- Explorer les métiers accessibles
- Devenir formateur professionnel d'adultes
- Habilitation
- Mon Compte Formation

## À RETENIR

- Le passeport de prévention est un service public numérique qui recense les formations, habilitations et certifications santé-sécurité au travail d'un travailleur.
- Il atteste les acquis en prévention des risques professionnels mais ne finance aucune formation : ce n'est pas un compte personnel de formation.
-

Les organismes de formation et les employeurs ont l'obligation de déclarer les formations santé-sécurité qu'ils dispensent (décret n° 2025-748 du 1er août 2025).

- Le cadre de mise en oeuvre a été fixé par le décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022, et le service est rattaché à l'écosystème Mon Compte Formation.
- Pour une reconversion vers un métier de terrain, des acquis sécurité tracés et réutilisables d'un employeur à l'autre renforcent l'employabilité.

---

## SOURCES

### OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Portail officiel du Passeport de prévention (ministère du Travail) - « Qu'est-ce que le Passeport de prévention ? » <https://passeport-prevention.travail-emploi.gouv.fr/espace-public/aide/quest-ce-que-le-passeport-de-prevention> (consulté 2026-07-11)
- Mon Compte Formation - espace public Passeport de prévention (sous-domaine officiel) <https://prevention.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/> (consulté 2026-07-11)
- Légifrance - Décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 (modalités de mise en oeuvre du passeport de prévention) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046837251> (consulté 2026-07-11)
- Légifrance - Décret n° 2025-748 du 1er août 2025 (modalités de déclaration des formations SST par les OF et les employeurs) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052032325> (consulté 2026-07-11)

---

### Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion à Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : [benjaminduplaa.com/lexique/passeport-prevention](https://benjaminduplaa.com/lexique/passeport-prevention)

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF